

NOUVELLE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEURS DE TAXI SECURISEE

Les nouvelles dispositions relatives à l'apposition de la carte professionnelle de conducteurs de taxi sur la vitre avant du véhicule et la prochaine entrée en vigueur de la réglementation relative aux conducteurs de véhicules motorisés à deux ou trois roues utilisés pour le transport à titre onéreux de personnes, ont nécessité la mise en place de nouveaux modèles de carte professionnelle, distincts pour chacune de ces deux professions.

Ces cartes sécurisées sont désormais fabriquées par l'imprimerie nationale et attribuées **sans limite de validité périodique.**

I CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEURS DE TAXI SECURISEE

MODALITE D'OBTENTION

La carte professionnelle de conducteur de taxi est délivrée par la préfecture du lieu d'obtention du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ou de délivrance de la carte de conducteur en cours de validité. Celle des conducteurs de véhicule motorisé à deux ou trois roues est délivrée par la préfecture du lieu de domicile du demandeur.

Pour obtenir ces cartes, les conducteurs concernés doivent venir **personnellement** en préfecture pour renseigner et signer un formulaire, munis :

- ✓ d'une photographie d'identité récente, vue de face, tête nue, format 35x45mm, expression du visage neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu (pas de fond blanc) ;
- ✓ pour les conducteurs ayant suivi la formation continue, de l'attestation de suivi de cette formation ;
- ✓ soit d'un certificat médical conforme au Cerfa n° 11245*03 (valide 2 mois) soit de l'attestation préfectorale conforme à l'article R. 221-10 du code de la route.

Un contrôle du bulletin n° 2 du casier judiciaire des intéressés sera opéré afin de s'assurer de l'absence de l'une des condamnations incompatibles avec l'exercice de ces deux activités.

J'attire votre attention sur la situation des conducteurs de taxi exerçant leur activité dans plusieurs départements. Actuellement, ces conducteurs de taxi disposent d'une unique carte professionnelle validée dans chacun de ces départements. Ils seront désormais dotés d'une carte par chaque préfecture auprès de laquelle ils ont obtenu les différentes capacités professionnelles. Cette situation nouvelle nécessite pour ces conducteurs d'apposer sur la vitre avant du véhicule la carte correspondant à leur activité en cours.

Ces cartes sont remises **en main propre**, par mes services, aux conducteurs en échange de l'ancienne carte papier pour les conducteurs de taxi en activité.

CALENDRIER

La délivrance des nouvelles cartes par les préfectures est programmée sur 3 ans, ce qui nécessite d'établir un calendrier de remplacement des anciennes cartes.

En raison du nombre de conducteurs dans le département, les priorités d'établissement des cartes ont été fixées comme suit :

1. aux conducteurs de véhicules motorisés à deux ou trois roues utilisés pour le transport à titre onéreux de personnes qui doivent être titulaires de leur carte avant le 1^{er} avril 2011 ;
2. aux lauréats du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ;
3. aux conducteurs en activité, en tenant compte de la date de fin de validité périodique de leur carte professionnelle.

DELAI DE FABRICATION DES CARTES

Le délai minimal incompressible d'obtention de la carte est de l'ordre de 3 à 4 semaines.

REPLACEMENT DES CARTES SECURISEES

Le remplacement de la carte professionnelle suite à une perte ou un vol, devra être justifié par la présentation d'un récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par les forces de l'ordre. Ce récépissé tient lieu de carte professionnelle pendant un délai de deux mois au plus.

II – FORMATION CONTINUE

Je vous rappelle que les conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi délivrée avant le 1^{er} juillet 2004 devait suivre une formation continue avant le 1^{er} janvier 2011. Pour les autres conducteurs, cette formation doit être effectuée dans un délai de 5 ans à compter de la date d'obtention du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi.

☪☪☪

Je vous remercie de bien vouloir vous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, dans les meilleurs délais.

Mes services se tiennent à votre disposition pour accompagner la mise en place de cette nouvelle procédure.